
Présidence : Arménie

975^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 12 mai 2021 (par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Suspension : 13 heures

Reprise : 15 heures

Clôture : 15 h 10

2. Président : Ambassadeur A. Papikyan

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a exprimé ses condoléances à la Fédération de Russie et aux familles des victimes à la suite de la fusillade qui s'est produite dans une école de Kazan le 11 mai 2021.

Le Président a rappelé au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) les modalités techniques de la conduite de ses séances durant la pandémie de Covid-19, telles qu'énoncées dans le document FSC.GAL/31/21 OSCE+.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **DIALOGUE DE SÉCURITÉ : LES DÉFIS DE LA
GUERRE DE NOUVELLE GÉNÉRATION**

– *Exposé de M^{me} S. M. Grand Clement, programme sur la sécurité et les technologies et programme sur les armes classiques, Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement*

– *Exposé du colonel Z. Amirkhanyan, Ministère de la défense de la République d'Arménie*

– *Exposé de M. T Vestner, Directeur du programme sur la sécurité et le droit, Centre de Genève pour la politique de sécurité*

Président, M^{me} S. M. Grand Clement (FSC.DEL/169/21),
colonel Z. Amirkhanyan (FSC.DEL/170/21), M. T. Vestner

(FSC.DEL/171/21), Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/173/21), Suisse (FSC.DEL/164/21 OSCE+), États-Unis d'Amérique (annexe 1), Canada, Fédération de Russie (annexe 2), Turquie (FSC.DEL/176/21 OSCE+), Azerbaïdjan (FSC.DEL/165/21 OSCE+), Arménie (annexe 3)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine (FSC.DEL/166/21) (FSC.DEL/166/21/Add.1), Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/174/21), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/163/21 OSCE+), Royaume-Uni, Canada, Fédération de Russie

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Demande de tenir à jour les informations relatives aux points de contact nationaux sur la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies* : États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/172/21 OSCE+)
- b) *Exposé sur la réunion du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles tenue par visioconférence le 6 mai 2021* : Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (Lettonie) (annexe 4)

4. Prochaine séance :

Mercredi 19 mai 2021, à 10 heures, par visioconférence

975^e séance plénière

Journal n° 981 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Les États-Unis remercient la Présidence arménienne d'avoir convoqué ce débat aujourd'hui. Nous apprécions particulièrement le thème du Dialogue de sécurité car il est à la fois opportun et pertinent. Comme indiqué dans la récente Stratégie intérimaire de sécurité nationale, l'administration Biden s'est engagée à travailler aux côtés de nos alliés et partenaires pour établir les nouvelles règles et pratiques qui nous permettront de :

- i) Saisir les opportunités que présentent les progrès technologiques ;
- ii) Concevoir et établir des normes pour les technologies émergentes qui placent les droits et les valeurs démocratiques au centre ;
- iii) Favoriser la coopération ;
- iv) Établir des garde-fous contre les abus ou les actions malveillantes ;
- v) Réduire l'incertitude et gérer le risque que la concurrence ne débouche sur un conflit.

Les États-Unis sont fermement résolus à déployer ces nouveaux outils dans le respect du droit international, notamment du droit des conflits armés. À cette fin, le Ministère de la défense a élaboré de manière transparente des instructions sur l'autonomie des systèmes d'armes, les principes déontologiques de l'intelligence artificielle et la politique relative à l'examen de la légalité des armes afin de garantir que l'acquisition et l'achat d'armes, y compris les technologies émergentes, soient conformes au droit international humanitaire.

Les États-Unis ont participé de manière constructive au dialogue du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes tenu dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques dans le domaine des systèmes d'armes autonomes meurtriers, et nous soulignons que, dans leurs principes directeurs de 2019, il est réaffirmé spécifiquement que le droit international humanitaire continue de s'appliquer pleinement à tous les systèmes d'armes, y compris à la mise au point et à l'utilisation potentielles des technologies émergentes. Ces principes indiquent clairement que, lors de l'étude, de la mise au point, de l'acquisition ou de l'adoption d'une nouvelle arme, d'un nouveau moyen ou d'une nouvelle

méthode de guerre, les États ont toujours l'obligation de déterminer si son emploi serait, dans certaines ou toutes les circonstances, interdit par le droit international.

La nature de la guerre et les outils qui peuvent être utilisés dans un conflit évoluent. Les outils dont nous disposons pour prévenir les conflits, notamment les mesures de confiance et de sécurité (MDCS), n'évoluent pas au même rythme.

Pour répondre directement aux questions de la Présidence, les progrès technologiques dans le domaine des armes conventionnelles n'ont pas pour effet de dissuader ou de provoquer un conflit en soi. Il est compréhensible que l'on veuille soumettre cette technologie potentiellement déstabilisante à des accords ou arrangements internationaux. Toutefois, les efforts internationaux visant à contrôler et à gérer les nouvelles armes et technologies se heurtent à plusieurs difficultés pratiques. D'une manière générale, il semble légitime d'affirmer que bon nombre des caractéristiques qui rendent les nouvelles technologies inquiétantes sont précisément celles qui les rendent difficiles à gérer dans les régimes de maîtrise des armements et de transparence. La petite taille est un problème évident : il est facile de cacher un petit drone. Pour être utiles au renforcement de la confiance, les MDCS doivent être efficaces. Autrement dit, elles doivent fournir des informations précises qui contribuent à la transparence. Les contraintes imposées aux nouvelles technologies qui ne peuvent pas être vérifiées avec une précision suffisante ne sont pas adaptées aux méthodes traditionnelles de contrôle des armements. Pour certaines technologies, d'autres types de mesures de confiance pourraient s'avérer plus efficaces : des séances d'information sur la technologie ou des démonstrations de celles-ci pourraient être envisagées. L'OSCE n'est pas la seule enceinte permettant de tenir ces débats, et certaines évolutions technologiques qui compromettent la stabilité stratégique peuvent être mieux abordées au niveau bilatéral ou dans une autre enceinte multilatérale.

Indépendamment des changements technologiques, un dialogue constructif reste la meilleure mesure de transparence pour dissiper les inquiétudes liées à la perception des menaces. Bien qu'il ne soit pas nouveau ou technologiquement avancé, le dialogue est le moyen le plus efficace d'évaluer les intentions et d'éclairer la perception des menaces. Nous regrettons que la Fédération de Russie n'ait pas eu un dialogue constructif avec l'Ukraine, qui avait invoqué le paragraphe 16 du chapitre III du Document de Vienne. Nous demandons à la Fédération de Russie de participer à un dialogue constructif et à tous les États d'utiliser la proposition de modernisation du Document de Vienne comme base de négociation avant la fin de 2021.

Les MDCS peuvent et doivent être mises à jour dans le même esprit de consensus multilatéral que celui dans lequel elles ont été créées. À la réunion ministérielle de Tirana, quarante-cinq États participants ont appelé à l'action, conscients de la nécessité de mettre à jour le Document de Vienne. Il est important que cela se fasse sans retard inutile.

Mais ce qui est plus inquiétant que la résistance à la mise à jour de ce document fondamental, c'est la décision de certains États participants de faire fi de plus en plus des engagements qu'ils ont pris en matière de MDCS au titre du Document de Vienne et de les mettre en œuvre de manière sélective. La dégradation de la situation en matière de sécurité dans l'espace de l'OSCE au cours des dernières décennies est indéniable. Les causes, cependant, ne sont pas toujours claires. Des tactiques opaques telles que les opérations de

désinformation, les cyberactivités malveillantes, le recours à des acteurs supplétifs et les actions militaires clandestines ont certainement contribué à cette érosion.

Il est de loin préférable de désamorcer les tensions avant qu'elles ne dégèrent en conflit ouvert. Le respect et la mise en œuvre complète des MDCS établies, y compris le Document de Vienne, deviennent d'autant plus importants. Si elles sont utilisées telles qu'elles ont été conçues et pleinement mises en œuvre dans un esprit de coopération, les MDCS existantes peuvent apaiser les tensions, réduire le risque d'erreur d'appréciation et minimiser le potentiel de conflit armé en révélant de manière transparente les capacités et les intentions militaires importantes.

Même les meilleures MDCS, celles qui assurent une transparence et, partant, donnent confiance aux pays voisins, ne comptent guère s'il n'en est pas tenu compte. C'est pourquoi tous les États participants devraient mettre pleinement en œuvre les engagements qu'ils ont pris et les obligations qui leur incombent, par exemple en répondant aux demandes de transparence concernant les activités militaires inhabituelles et en soumettant des données militaires annuelles. Il s'agit là de mesures fondamentales.

Il est essentiel de mettre pleinement en œuvre et de moderniser ces MDCS, à commencer par la série de mesures de base à laquelle tous les États participants de l'OSCE ont politiquement souscrit : le Document de Vienne. Bien que cette mesure très modeste ne résoudrait pas les défis épineux de la guerre de nouvelle génération, elle renforcerait la transparence militaire et atténuerait les préoccupations concernant les activités et les incidents militaires, pendant que les États participants étudient d'autres propositions de modernisation. La nature et les outils de la guerre ont peut-être changé, mais la nécessité pour les États participants de respecter leurs engagements existants n'a pas changé.

Malheureusement, certains États participants n'adhèrent pas à nos MDCS existantes, malgré leurs engagements en ce sens. La conséquence directe a été une dégradation de la sécurité collective dans l'espace de l'OSCE. Lorsque les États utilisent les conflits de faible intensité comme un moyen habituel et normatif d'atteindre des objectifs politiques, tout en faisant fi de leurs engagements en matière de transparence, les barrières à l'escalade sont moins nombreuses. Cette érosion intentionnelle pourrait, à terme, risquer de conduire à des erreurs d'appréciation militaire et à des conflits armés plus étendus.

Nous attendons avec intérêt de poursuivre ce débat indispensable. Merci, Monsieur le Président. Veuillez joindre la présente déclaration au journal du jour.



975^e séance plénière

Journal n° 981 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Nous tenons tout d'abord à remercier nos estimés collègues qui ont exprimé leur sympathie et leurs condoléances à l'occasion des terribles événements qui se sont produits le 11 mai dernier à l'école secondaire n° 175 de la ville de Kazan. Une enquête est en cours et toutes les mesures nécessaires sont prises pour empêcher que de telles tragédies ne se reproduisent à l'avenir.

Nous tenons également à remercier la Présidence arménienne d'avoir organisé le Dialogue de sécurité d'aujourd'hui. Les défis que posent les guerres de nouvelle génération sont un thème pertinent qui mérite l'attention du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS). Nous prenons note des exposés perspicaces des principaux intervenants, qui apportent une contribution importante au vaste débat mené sur cette question à différents niveaux et sur différentes plates-formes.

La phase actuelle de renforcement des capacités militaires se caractérise par la vitesse élevée à laquelle les systèmes d'armes sont modernisés et améliorés. En outre, les activités des troupes (forces) ont une composante inter-services clairement marquée.

Les activités sans contact ou hybrides, notamment le contrôle des médias, les sanctions économiques, le soutien aux troubles intérieurs, les cyberattaques, mais aussi le recours à des unités spéciales et à des spécialistes de la diversion et du sabotage, sont de plus en plus répandues. On sait qu'à notre époque, la réussite des activités hybrides passe par des médias mondiaux et omniprésents, une supériorité dans les technologies de l'information et des télécommunications, une concentration de moyens de pression sur le système financier mondial, ainsi qu'une expérience de l'utilisation de forces spéciales dans d'autres pays et régions.

Je n'entrerai pas dans les détails pour savoir qui possède ces instruments et qui les utilise activement dans le cadre de sa politique étrangère. Il suffit de dire que la participation active de mécanismes hybrides à la résolution de problèmes géopolitiques et économiques, ainsi que l'utilisation de la désinformation pour créer l'image d'un « ennemi » sous la forme d'autres États, affaiblissent inévitablement la sécurité internationale.

Il apparaît évident que les progrès scientifiques et technologiques accélèrent le développement des armes et des équipements militaires. Des types d'armes innovants tels que les systèmes robotiques autopropulsés, les systèmes multifonctionnels et les armes utilisant de nouveaux principes physiques, ainsi que les intercepteurs et les armes hypersoniques, augmentent considérablement l'efficacité des armes au combat. L'utilisation de systèmes robotisés et sans pilote pendant les interventions des forces armées russes contre des organisations terroristes en Syrie est un bon exemple à cet égard car elle a permis d'accroître l'efficacité au combat des principaux systèmes d'armes et de réduire au minimum les pertes humaines.

Nous avons déjà noté aujourd'hui qu'une course aux armements de haute technologie, notamment les armes hypersoniques, est sans aucun doute déjà en cours. Il n'y a là rien de nouveau puisque l'évolution concurrentielle des systèmes d'armes remonte à plusieurs centaines d'années. Ce qui est nouveau en revanche, c'est que certains États participants de l'OSCE tentent actuellement d'aviver cette concurrence en s'appuyant sur l'idée d'une « rivalité entre grandes puissances », notamment dans le domaine technologique, laquelle peut avoir des conséquences imprévisibles.

Au moins une douzaine de pays développent déjà des armes hypersoniques. Les armes de haute précision et, surtout, les différents types de systèmes hypersoniques constituent le pilier de nos forces de dissuasion non nucléaires. Les armes hypersoniques russes ont été dévoilées pour la première fois par le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, dans son discours prononcé le 1^{er} mars 2018 devant l'Assemblée fédérale. Je fais référence au système de missiles Avangard et au système de missiles aériens Kinjal. Le missile de croisière hypersonique Zircon, qui peut atteindre des cibles maritimes et terrestres, a été annoncé plus tard. Je souligne que la nécessité pour la Russie de posséder de tels systèmes a été dictée exclusivement par sa volonté de maintenir une stabilité stratégique compte tenu du retrait des États-Unis d'Amérique du Traité sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques et du renforcement sans restrictions de la capacité stratégique américaine de défense antimissile.

Quant à la maîtrise des armements hypersoniques, il existe un précédent en la matière et il a été créé par notre pays. En effet, nous avons inclus le premier système d'armes stratégiques hypersoniques au monde, l'Avangard, dans le champ d'application du Traité sur la réduction des armes stratégiques. Précisons que cette initiative a été prise dans un esprit de bonne volonté. D'une manière générale, nous sommes également prêts à débattre de cette question dans des formats multilatéraux.

Monsieur le Président,

Au cours de la dernière décennie, le monde a assisté à une apparition accélérée de technologies capables de donner aux armes classiques les capacités uniques des robots de combat. Le terme « systèmes d'armes autonomes létaux » (SALA) a été défini et désigne les armes qui sont capables d'attaquer des cibles sans intervention humaine. Notre pays part du principe que les États et les individus sont à tout moment responsables, en vertu du droit international et de la législation nationale, de leurs décisions de créer et d'utiliser de tels systèmes d'armes.

Nous sommes fermement convaincus que le droit international, y compris le droit humanitaire international, est pleinement applicable aux armes et équipements avancés dotés d'un haut degré d'autonomie. Nous considérons que le maintien du contrôle humain sur les machines est une condition essentielle et que les formes et méthodes propres à ce contrôle relèvent des États eux-mêmes.

Selon nous, le Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes autonomes létaux créé par les Hautes Parties contractantes à la Convention sur les armes inhumaines reste la plateforme idéale pour discuter de ces systèmes d'armes, y compris des aspects moraux et éthiques et de l'applicabilité du droit international humanitaire. Nous notons que la session d'août 2019 du Groupe d'experts a donné lieu à un rapport consensuel qui définit 11 principes directeurs s'appliquant à ces systèmes.

Pour conclure, je tiens à souligner que l'évolution continue des forces armées et des flottes militaires des États participants doit avoir lieu en même temps que les efforts multilatéraux visant à stabiliser la situation aux niveaux régional et mondial. Notre priorité est toujours d'intensifier une coopération mutuellement bénéfique avec les forces armées des États étrangers en instaurant un dialogue respectueux et équitable dans l'intérêt du renforcement des régimes de maîtrise des armements et en vue d'assurer la stabilité et la sécurité globales.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que cette déclaration soit jointe au journal de la séance du FCS.



975^e séance plénière

Journal n° 981 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE

Monsieur le Président,

D'emblée, permettez-moi de remercier nos orateurs principaux d'avoir orienté le débat d'aujourd'hui par des exposés intéressants sur ce sujet important. La sécurité, la paix et la stabilité dans l'espace de l'OSCE sont remises en question comme jamais auparavant par le recours récent à la force dans notre région, qui a révélé des changements rapides dans les méthodes et moyens de guerre utilisées. Ma délégation estime que ces changements, compte tenu de leurs incidences sur la sécurité, devraient rester au premier plan de l'ordre du jour du Forum pour la coopération en matière de sécurité.

La guerre déclenchée l'année dernière par l'Azerbaïdjan contre l'Artsakh illustre clairement les défis de la guerre de nouvelle génération. Au cours de cette guerre qui a duré 44 jours, l'Azerbaïdjan a utilisé un large éventail d'armes lourdes contre l'Artsakh et sa population, telles que des chars, des véhicules blindés de combat, des systèmes de lance-roquettes multiples, notamment Grad, Smertch, Ouragan et le système de lance-flammes lourd TOS, ainsi que l'aviation. La population de l'Artsakh a également beaucoup souffert des attaques menées au moyen de missiles balistiques de haute précision LORA et de drones de combat.

Monsieur le Président,

Au cours des cinq dernières années, l'accumulation d'armes a entraîné à deux reprises le recours à la force dans notre région, en 2016 et en 2020. L'absence de réactions ciblées de la part de la communauté internationale et de condamnation de l'usage de la force par l'Azerbaïdjan contre l'Artsakh en 2016 a largement contribué à créer une atmosphère d'impunité et a encouragé une nouvelle agression. Et l'ampleur de la guerre de l'année dernière et les armes utilisées ont effectivement confirmé qu'elle était planifiée.

La réalité parle d'elle-même. Ces dernières années, l'Azerbaïdjan a importé un grand nombre d'armements lourds, notamment des systèmes de lance-roquettes multiples Polonez de 301 mm et Kasirga de 302 mm. En outre, il a fait l'acquisition de quatre missiles balistiques LORA et un grand nombre de drones de combat tels que le Bayraktar TB2, Harop, Orbiter-1K, Orbiter3 et Skystriker, le tout au cours de la période 2016–2020.

Chers collègues,

Il existe de nombreuses preuves des atrocités et des crimes de guerre commis par l'Azerbaïdjan pendant la guerre, que ma délégation vous a présentées. Les conséquences tragiques de la guerre du Karabakh de l'année dernière devraient constamment rappeler aux États participants qu'il est inadmissible de recourir à la force et qu'il est important de faire en sorte que les mécanismes de maîtrise des armements soient fonctionnels et efficaces grâce au respect de nos engagements communs.

Je vous remercie et vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal du jour.



975^e séance plénière

Journal n° 981 du FCS, point 3 b) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DU GROUPE INFORMEL
D'AMIS SUR LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE ET LES
STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES (LETTONIE)**

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

En ma qualité de Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC), je saisis cette occasion pour vous informer de la dernière réunion en date du Groupe, qui s'est tenue le 6 mai 2021 par visioconférence.

La réunion a rassemblé soixante-sept participants de 35 États participants de l'OSCE et des représentants du Secrétariat de l'Organisation, dont 16 femmes.

Les États participants de l'OSCE ont utilisé la réunion pour exposer les progrès accomplis dans l'actualisation des guides existants des meilleures pratiques de l'OSCE sur les ALPC et les munitions conventionnelles et fournir des informations à jour concernant l'élaboration de nouveaux guides. Les participants ont obtenu des informations sur les documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC et la place de ces documents dans le cadre international plus général réglementant les contrôles sur les ALPC. De plus, la réunion a permis aux délégations et à leurs experts du sujet dans les capitales de débattre des échanges d'informations sur les ALPC et les transferts d'armes classiques.

Les États participants qui pilotent la mise à jour des guides existants de l'OSCE sur les ALPC et les SMC, à savoir l'Allemagne, le Royaume-Uni, les États-Unis, la Suède et la France, ont fourni des informations sur les progrès accomplis dans le cadre de ce processus.

Je suis heureuse de constater que les travaux d'actualisation de ces guides se poursuivent à un rythme soutenu. Neuf des 17 guides existants, y compris une annexe à l'un d'eux, dont il est proposé de faire un guide distinct, sont en cours d'examen et de mise à jour. Si la version actualisée d'un des guides a été adoptée en septembre 2020, cinq autres projets de guides actualisés ont été soumis à l'examen du Groupe de travail A.

Nous ne devrions cependant pas nous reposer sur les lauriers des progrès accomplis à ce jour et j'encourage les États participants qui avaient rédigé ou présenté les huit autres

guides à l'origine à engager le processus de leur mise à jour ou, du moins, à diriger les débats visant à évaluer s'ils sont encore à jour ou s'ils doivent être actualisés.

S'agissant de l'élaboration des nouveaux guides de l'OSCE et de l'amélioration de la mise en œuvre des documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC, l'Autriche a fourni à la réunion du Groupe informel d'Amis des informations actualisées concernant deux initiatives de sa part : la première vise à opérationnaliser davantage les normes, principes et mesures relatifs aux ALPC et aux munitions conventionnelles en vue de prévenir leur trafic illicite, de le combattre et d'enquêter à son sujet, et la seconde concerne le document de réflexion sur le mécanisme d'assistance prévu dans le cadre des documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC. Par ailleurs, l'Espagne a communiqué au Groupe informel d'Amis des informations relatives au projet de guide sur la prévention du trafic illicite d'ALPC et/ou de munitions par mer ou voies navigables intérieures, qui a déjà été soumis à l'examen du Groupe de travail A.

Il importe de souligner que les réunions du Groupe informel d'Amis sont une plateforme au fonctionnement efficace permettant aux États participants d'échanger des informations sur un vaste éventail de questions normatives ayant trait aux ALPC et aux SMC. Le Centre de prévention des conflits (CPC) de l'OSCE a fait un exposé sur les échanges d'informations à venir concernant les ALPC et les transferts d'armes classiques, qui a donné aux participants une vue d'ensemble et des éléments d'orientation sur les modèles et sur la question des informations publiques ou non. Il a également fait un exposé sur le cadre normatif de l'OSCE, notamment ses guides des meilleures pratiques, dans le contexte du cadre international plus vaste réglementant les contrôles sur les ALPC/SMC. En particulier, il a été souligné que le cadre normatif de l'OSCE concernant les ALPC et les SMC était, tout comme les guides des meilleures pratiques de l'OSCE, politiquement contraignant.

Un document résumant les débats menés à la réunion du Groupe informel d'Amis du 6 mai sera diffusé sous peu avec les exposés faits à la réunion.

Je tiens à remercier l'ensemble des participants et toutes les distinguées délégations des États participants de l'OSCE qui ont apporté leur soutien à cette réunion et contribué à son succès.

Je tiens aussi à remercier la Section d'appui au FCS de sa connaissance du sujet et de son soutien technique qui ont été extrêmement précieux.

Merci de votre attention.

Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.